

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation composée des membres élus, des représentants des établissements-composantes et des représentants des collectivités territoriales et de l'organisme de recherche

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022**

#### **Étaient présents ou représentés :**

M. le Président Stéphane BRACONNIER.

M. Bernard d'ALTEROCHE, Mme Marie-Laure COQUELET, Mme Valérie DEVILLARD, Mme France DRUMMOND, Mme Cécile GUÉRIN-BARGUES, Mme Nathalie GUIBERT, M. Bertrand SEILLER, professeurs.

M. Jérôme CHACORNAC, Mme Céline COMBETTE, Mme Claire CRÉPET-DAIGREMONT, Mme Fanny DOMENEC, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Pascal GOURGUES, M. Quentin LEFEBVRE, M. Marc MILET, Mme Marie OBIDZINSKI, maîtres de conférences.

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, M. Fred COPOL, M. Kevin DA FONSECA, M. Mathieu SENE, Mme Caroline TOUCHET, personnels BIATSS.

Mme Maylis DE SAINT-MARTIN, Mme Anouk FOUQUET M. Émile GATTO, M. Antony HEBERT, M. Justin REYES, Mme Valentine SOULIGNAC, Mme Klervie THIBAULT, étudiants.

M. Tamym ABDESSEMED, Mme Stéphanie LEBRUN, M. Frédéric MEUNIER, représentants des établissements composantes.

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Marie-Hélène PAPILLON, personnalités extérieures.

#### **Étaient excusés :**

M. Laurent LEVENEUR, professeur.

Mme Geneviève GARRIGOS, personnalité extérieure.

#### **Assistaient de droit :**

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des Services.

Mme Anne JAMME, agent comptable.

Mme Julie EYMANN, représentant du Recteur.

En préambule, M. le Président communique les noms des membres du conseil ayant indiqué être dans l'impossibilité de siéger lors de cette séance ou ayant donné une procuration.

M. le Président accueille les membres du conseil d'administration pour la première réunion du nouvel établissement, l'Université Paris-Panthéon-Assas et notamment les nouveaux représentants des enseignants, des personnels BIATSS, ainsi que des étudiants qui ont été élus à l'issue des scrutins des 15, 16 et 17 mars 2022. Il les remercie d'avoir accepté cet engagement au sein du conseil d'administration.

**Appel public à candidatures en vue de la désignation de quatre personnalités extérieures au Conseil d'Administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas (annexe).**

M. le Président indique que le conseil est réuni pour adopter l'appel public à candidatures pour la désignation des personnalités extérieures au conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il ajoute que quatre sièges sont à pourvoir et que les personnalités qualifiées qui les occuperont seront élues lors de la prochaine séance du conseil qui aura lieu le mardi 5 avril 2022.

M. le Président précise que l'appel public à candidatures sera publié sur le site internet de l'Université ce jour, jeudi 24 mars à 16h afin de respecter le délai de cinq jours ouvrables prévu par les statuts de l'Université. Le dépôt des candidatures étant clos le mercredi 30 mars à 16h.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'appel public à candidatures en vue de la désignation de quatre personnalités extérieures au conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas tel qu'il figure en annexe.

M. le Président remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence.



Le Président  
Stéphane BRACONNIER



## **Appel public à candidatures pour siéger en qualité de personnalité extérieure au conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas**

*Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas, des élections ont été organisées pour désigner les représentants des enseignants, des personnels BIATSS et des usagers.*

*Le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas comprend quarante-deux membres, dont sept personnalités extérieures. Parmi celles-ci, quatre sont désignées par une formation comprenant les membres élus du conseil d'administration, les représentants des établissements-composantes, les représentants des collectivités territoriales et le représentant de l'organisme de recherche.*

*Lors de sa séance du jeudi 24 mars 2022, le conseil d'administration nouvellement constitué a adopté l'appel public à candidatures figurant ci-après, conformément à l'article D. 719-47-5 du code de l'éducation et à l'article 11 des statuts de l'Université Paris-Panthéon-Assas.*

L'Université Paris-Panthéon-Assas lance un appel public à candidatures pour la désignation de quatre personnalités extérieures appelées à siéger à son conseil d'administration.

- Conditions

Les candidats devront correspondre à l'une des catégories suivantes :

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- un représentant des organisations représentatives des salariés ou des organisations professionnelles d'employeurs ;
- un représentant d'une entreprise dont l'activité est juridique ou judiciaire employant moins de cinq cents salariés ;
- un représentant des professions juridiques.

L'une au moins de ces quatre personnalités doit être un ancien diplômé de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Le choix final des personnalités extérieures tiendra compte de la répartition par sexe afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des sept personnalités extérieures membres du conseil d'administration.

Nul ne peut se présenter au titre de plusieurs catégories.

- Mandat

Le mandat des personnalités extérieures est d'une durée de 5 ans et court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du Président. Les personnalités extérieures participent à l'élection du Président de l'Université qui aura lieu le mercredi 13 avril 2022. Les personnalités extérieures siègent à titre bénévole.

- Procédure de dépôt des candidatures

L'appel public à candidatures sera publié sur le site internet de l'Université le jeudi 24 mars 2022 à 16 heures.

**Date et heure limites de dépôt des candidatures : mercredi 30 mars 2022, à 16 heures.**

Les personnes intéressées par le présent appel à candidatures doivent faire parvenir leur candidature **avant le mercredi 30 mars 2022, à 16 heures.**

Les candidatures peuvent être :

- soit communiquées par **courriel** à l'adresse suivante : **affaires-generales@u-paris2.fr** - Un accusé de réception sera adressé.
- soit déposées en **mains propres** contre un récépissé dans les locaux des Affaires générales de l'Université Paris-Panthéon-Assas, centre Panthéon, Aile Soufflot, escalier O, RDC, 12 place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05.

- Pour faire acte de candidature

Un imprimé sera mis à disposition des candidats avec un lien sur le site internet. Cependant la candidature peut être formulée sur papier libre.

Doivent figurer les noms, prénoms, coordonnées et la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Un curriculum vitae sommaire doit obligatoirement être joint.

**Déclaration de candidature pour siéger au conseil d'administration  
de l'Université Paris-Panthéon-Assas en qualité de personnalité extérieure**

*La candidature doit parvenir aux Affaires générales de l'Université Paris-Panthéon-Assas avant le mercredi 30 mars 2022, à 16 heures.*

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Téléphone (portable, professionnel ou personnel) : .....

Adresse électronique : .....

**Déclare faire acte de candidature au titre de personnalité extérieure membre du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas en qualité de (cocher) :**

- Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
- Représentant des organisations représentatives des salariés ou des organisations professionnelles d'employeurs
- Représentant d'une entreprise dont l'activité est juridique ou judiciaire employant moins de cinq cents salariés
- Représentant des professions juridiques

Ancien diplômé de l'Université Paris-Panthéon-Assas :

- Oui

Intitulé et année du diplôme : .....

.....

- Non

*Joindre obligatoirement un CV.*

Fait à ....., le .....

Signature :